

envisage d'avoir un enfant, a suffisamment de préoccupations avec la grossesse, l'accouchement et l'adaptation immédiate au bébé, pour ne pas s'inquiéter de l'avenir lointain de son enfant.

• D'autres disent qu'ils sont plus préoccupés par les difficultés que la mère aura à s'occuper de son enfant lorsqu'il grandira que par les problèmes physiques qu'entraîne le handicap moteur pendant la grossesse et l'accouchement. Ils précisent même à cette femme : "Ce n'est pas seulement un bébé que vous allez avoir, c'est un enfant dont vous allez devoir vous occuper pendant plusieurs années".

• Personne ne peut lui dire de façon certaine comment les symptômes évolueront à long terme. Elle aura à décider en sachant qu'ils peuvent s'accroître. La manière dont elle pourra élever son enfant dépend surtout de la façon dont elle sera capable de s'organiser dans ces conditions et de l'aide qu'elle pourra attendre de son mari, de sa famille, de ses amis : il faut avoir présent à l'esprit qu'élever un ou des enfants nécessite de grosses dépenses d'énergie dans le meilleur des cas et donc un risque supplémentaire d'épuisement. S'arranger pour avoir de l'aide à la maison pendant les semaines qui suivent la naissance, adopter une

cadence de travail raisonnable et appropriée sont deux conditions indispensables : l'observation de personnes qui se sont aggravées après une fatigue inhabituelle et une tension excessive est si fréquente que l'on est obligé d'en tenir compte.

Avant de décider d'avoir un enfant, le couple consultera le médecin ou le neurologue qui les connaît bien. Ils auront obtenu des réponses à certaines de leurs questions mais pas à toutes; elles leur permettront d'arriver à la décision qui leur appartient à tous les deux.

Comité Médical et Scientifique de la L.F.S.E.P.



Ligue française contre la sclérose en plaques

Tour CIT - 3, rue de l'Arrivée - BP 68 - 75015 Paris

Tél. 01.43.22.45.69 - Fax 01.43.22.54.15 - Ecoute SEP 0.801.808.953

Fiche n° 4
4^e édition. Avril 1998.

l e p o i n t s u r . . .

La grossesse et la sclérose en plaques

Lorsqu'une femme atteinte de sclérose en plaques envisage une grossesse, comme une autre future mère, elle se pose deux questions : est-ce que je peux avoir un enfant ? Est-ce que je pourrai l'élever ?

UNE FEMME ATTEINTE DE SCLÉROSE EN PLAQUES, PEUT-ELLE MENER A BIEN UNE GROSSESSE ?

C'est une des premières questions que se pose une jeune femme atteinte de SEP: juste à l'âge où elle envisage d'avoir un enfant, le médecin lui annonce qu'elle est atteinte de sclérose en plaques. Cela ne signifie pas que tous les espoirs s'effondrent.

Toutes les études sur la maladie ont permis de constater que les poussées de la SEP étaient plus fréquentes dans les semaines ou les mois qui suivent l'accouchement. Cependant, le nombre des grossesses ne joue pas de rôle lorsque l'on considère le handicap qui peut survenir ultérieurement. D'autres pensent qu'il existerait même un élément de protection et que les symp-

tômes de la SEP sont atténués pendant la grossesse.

En l'état actuel de la recherche, on peut répondre favorablement au désir de grossesse des femmes atteintes de SEP. Il est toutefois conseillé d'attendre une période de stabilité de la maladie avant de prendre la décision d'avoir un enfant.

D'autres questions viennent à la suite :

EST-CE QUE L'ENFANT RISQUE D'ÊTRE ATTEINT DE SEP ?

Quoique cette maladie soit plus fréquente dans certaines familles, il n'y a aucune preuve que la SEP soit une maladie héréditaire. Le fait d'appartenir à une famille où un membre est atteint de SEP augmente le risque : celui-ci est trop faible (moins de 1 %) pour déconseiller la grossesse. Souvent, la future mère craint que sa maladie soit contagieuse et que le nouveau-né soit atteint dès la naissance : on peut répondre catégoriquement qu'il n'y a aucun danger.

L'ACCOUCHEMENT SERA-T-IL NORMAL ?

Les femmes qui ne peuvent pas se déplacer, qui ont des problèmes de colonne vertébrale, qui ont leurs membres inférieurs paralysés, ou qui ont des problèmes de spasticité, auront plus de difficultés lors de l'accouchement, mais dans ces cas, les gynécologues-obstétriciens peuvent recourir à la césarienne.

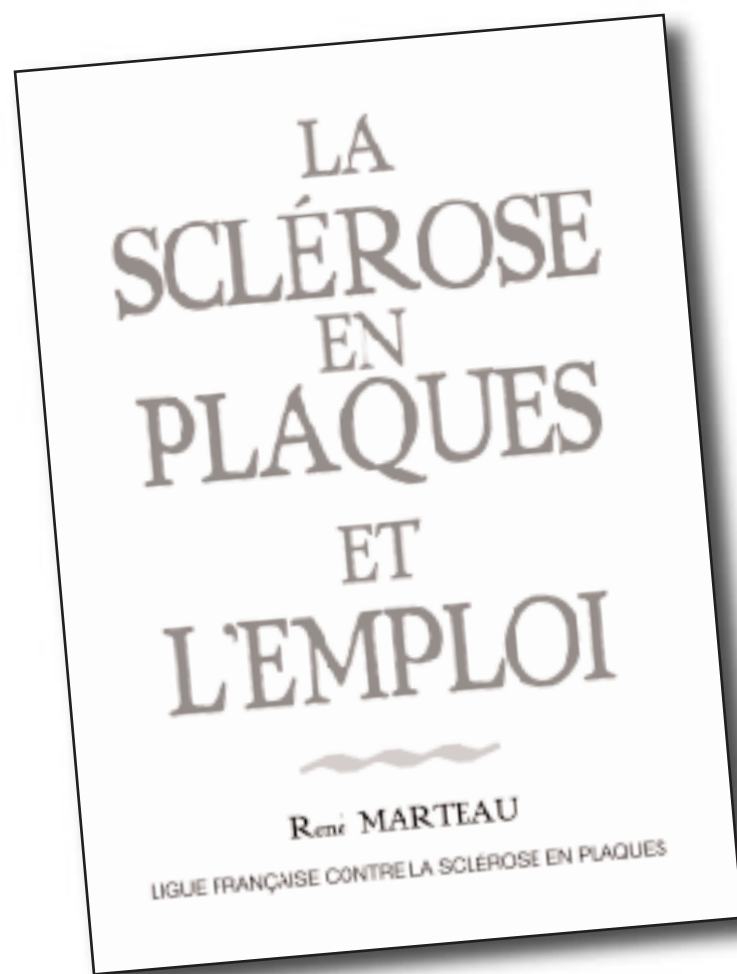
L'ALLAITEMENT EST-IL POSSIBLE ?

Les aggravations de la maladie survenues après l'accouchement ne sont pas plus fréquentes, ni plus graves si la mère allaite son enfant. La décision de nourrir son enfant au sein appartient aussi à la maman.

UNE FEMME ATTEINTE DE SEP PEUT-ELLE ÉLEVER SON ENFANT ?

A ce sujet d'inquiétude bien légitime qu'ont les femmes atteintes de sclérose en plaques, les réponses des médecins sont différentes :

• Certains estiment qu'une femme atteinte de SEP, qui



La sclérose en plaques et l'emploi

32 pages

par le Pr René MARTEAU

Vous pouvez obtenir cette brochure gratuitement à la Ligue Française contre la sclérose en plaques :

Tour CIT
3, rue de l'Arrivée
BP 68
75015 Paris.